



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 7043

## Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le grave problème de la drogue. Selon un sondage réalisé par l'association « Grande Ecoute » du docteur Curtet, l'usage du cannabis a doublé en France en cinq ans, et à ce jour, près de 2 millions de personnes en consomment régulièrement, 7 millions reconnaissant en avoir fumé. Sachant, pour exemple, que 15 % d'entre eux indiquent en faire usage pour aller mieux, les risques d'escalade dans la prise de drogues de plus en plus nocives s'avèrent indéniables. Par ailleurs, il est à noter qu'un seul comprimé d'ecstasy peut entraîner la mort par troubles de la thermorégulation ou du rythme cardiaque. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures urgentes compte prendre son ministère en matière de lutte contre toutes les drogues, et s'il envisage d'augmenter les crédits et le nombre de centres de postcure, et multiplier les actions de prévention en direction des jeunes mais aussi de leurs parents, afin d'endiguer ce véritable fléau, objet de nombreux faits divers dramatiques.

## Texte de la réponse

En matière de lutte contre la toxicomanie, la politique de santé publique conduite tend à prévenir les conduites à risques, notamment des jeunes, à améliorer la prise en charge des personnes dépendantes et à mettre en oeuvre une stratégie large de réduction des risques sanitaires et sociaux. Les crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité consacrés à cette politique sont passés de 750 millions en 1997 à 780 millions en 1998. En ce qui concerne l'hébergement des personnes toxicomanes, le nombre de places disponibles s'élève aujourd'hui à 1 255, auxquelles s'ajoutent 150 places en famille d'accueil. En matière de prévention primaire, les divers travaux relatifs aux consommations de substances psychoactives mettent l'accent sur la nécessité de mener une politique globale de prévention des conduites à risques non axée exclusivement sur un produit. Afin de prévenir les conduites à risques et les actes de délinquance, des mesures de prévention globale ont été mises en oeuvre. L'implantation de 78 points écoute jeunes et parents répartis sur toute la France, en priorité dans les quartiers les plus démunis, répond notamment à cette préoccupation. Le ministère de l'éducation nationale a privilégié également cette problématique dans son nouveau programme de développement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté auprès des établissements scolaires. La ministre de l'emploi et de la solidarité précise par ailleurs que des interventions sanitaires et de prévention sur les lieux des soirées « raves » ont été initiées en 1997 dans huit départements et développées en 1998. Enfin de nombreuses actions de proximité ont été retenues dans le cadre de la semaine européenne de prévention des toxicomanies qui se déroulera en novembre 1998 et donnera lieu à une campagne de communication importante sous l'égide de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gautier Audinot](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 7043

**Rubrique** : Drogue

**Ministère interrogé** : emploi et solidarité

**Ministère attributaire** : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 1er décembre 1997, page 4306

**Réponse publiée le** : 23 novembre 1998, page 6406